

Feuille officielle du district de La Neuveville

No 27 - Vendredi 10 juillet 2015

Toute reproduction, partielle ou totale du contenu rédactionnel est réservé



Nods



Commune mixte
de Plateau de Diesse



La Neuveville



Commune de La Neuveville

www.neuveville.ch

veuillez vous référer au site pour adresse e-mail

AVIS À LA POPULATION RESTRICTION D'UTILISATION D'EAU POTABLE



Les chaleurs record et la sécheresse persistante ont un effet sur la capacité niveau d'eau de la nappe phréatique et des installations de La Neuveville. Nous avons constatés que la production journalière de notre station de traitement de La Plage à doubler.

Le Syndicat de Communes Service des Eaux TLN, invite dès lors la population à restreindre au maximum sa consommation en eau. Voici quelques gestes simples qui permettent d'économiser cette ressource si précieuse :

- Ne faites pas fonctionner le lave-linge ou le lave-vaisselle à moitié vide ;
- Récupérez les eaux de pluie pour l'arrosage des jardins et pelouses ;
- Prenez une douche plutôt qu'un bain, cela réduit la consommation d'eau par 6.
- Eviter de laver les véhicules.

Le Service des Eaux TLN, quant à lui, va procéder à l'arrêt de certaines fontaines publiques raccordées à l'eau potable.

Un avis de fin des restrictions sera publié en temps voulu.

Nous vous remercions de votre collaboration et de votre compréhension.

Le Service des Eaux TLN

NOCTAMBUS ET MOONLINER

La Commune participe financièrement aux services de bus Noctambus et Moonliner. Ceux-ci permettent aux noctambules de rentrer, chaque weekend, en toute sécurité à La Neuveville aux horaires suivants:

- **Noctambus** au départ de la Place Pury (Neuchâtel) à 2h15 et 4h00
- **Moonliner 33** au départ de la Gare (Bienne) à 2h15

Ces deux services sont payants ! Il vous est possible d'obtenir des billets directement dans le bus.

Police cantonale à La Neuveville
032 346 88 81



BOURGEOISIE DE LA NEUVEVILLE APPROBATION DE REGLEMENT

L'Assemblée bourgeoise a approuvé le Règlement sur le financement spécial "Entretien et transformation des immeubles Hôtel-de-Ville et Neuve-Métairie et/ou l'acquisition de biens immobiliers", en date du 20 décembre 2014.

Ce règlement entre en vigueur avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2014.

La Neuveville, le 1^{er} juillet 2015

Le Conseil bourgeois

MIGRATION DES FRÉQUENCES DES CHÂÎNES DE RADIO FM

Mesdames, Messieurs, chers clients,

Dès le 27 juillet 2015 une nouvelle grille de fréquences est disponible sur le site internet de La Neuveville www.laneuveville.ch ou au format papier au bureau du Service de l'Équipement (Place du Marché 3).

Meilleures salutations

SERVICES INDUSTRIELS
Service du télé-réseau

MOBILITY EST DISPONIBLE À LA NEUVEVILLE

Comme vous le savez certainement un véhicule Mobility est disponible pour la population, à La Neuveville !

Mobility est un service de partage de voitures (Car-sharing) performant dans toute la Suisse. Ce concept s'adresse aux personnes désirant utiliser un véhicule pour se déplacer dans une région définie sur une courte durée pour des raisons professionnelles ou privées. La tarification comprend le nombre de kilomètres effectués ainsi que la durée d'utilisation du véhicule.

Les abonnés de ce service de partage de voiture ont la possibilité dès maintenant de réserver la voiture mise à disposition à La Neuveville. Mobility offre aux utilisateurs de La Neuveville un véhicule confortable de type Renault Mégane.

Pour pouvoir disposer de cette offre étendue sur toute la Suisse, il est indispensable de s'abonner par téléphone au 0848 824 812 ou sur le site internet www.mobility.ch.

Pour tous renseignements complémentaires, vous pouvez également vous adresser à l'administration communale de La Neuveville au 032 752 10 80

Commune de La Neuveville

District

AUTORITÉS CANTONALES

Hôtellerie et restauration

Heure de fermeture

le 31 juillet et le 1^{er} août 2015

Conformément à la décision des préfets des arrondissements administratifs de Biel/Bienne, du Seeland et du Jura bernois, les établissements d'hôtellerie et de restauration peuvent, durant la nuit du **31 juillet au 1^{er} août 2015**, fermer au plus tard à 3 h 30 (prolongation d'horaire régionale selon l'art. 13 al. 2 + 4 de la loi sur l'hôtellerie et la restauration).

Conformément à la décision de la Direction de l'économie publique du canton de Berne, les établissements d'hôtellerie et de restauration peuvent, durant la nuit du **1^{er} au 2 août 2015** fermer au plus tard à 3 h 30 (prolongation d'horaire cantonale selon l'art 13 al. 1 + 4 de la loi sur l'hôtellerie et la restauration). Une autorisation supplémentaire de dépassement d'horaire n'est pas nécessaire.

Nous prions chacun, clients et restaurateurs, d'éviter tout tapage nocturne. De plus, lors de tirs de feux d'artifices etc., il est recommandé de tenir compte de l'environnement ainsi que des conditions atmosphériques.

Les préfets :

Ph. Chételat, G. Burri et J.-Ph. Marti

ASSOCIATION BÉNEVOLE 7 SUR 7

Avez-vous besoin d'aide ?

Notre association est composée d'une cinquantaine de personnes, chauffeurs, animatrices, coordinatrices, caissière, secrétaire, tous bénévoles convaincus. Sa tâche principale consiste en transport de personnes (hôpital, thérapeute, coiffeur ou même commissions). Elle anime également des après-midis de jeux, organise des visites... etc.

Pour vos diverses demandes, notre service bénéficie d'un numéro de téléphone que la commune met aimablement à notre disposition.

032 752 10 77

LES JOURS OUVRABLES : DE 9H À 10H30

Le comité

PLANNING FAMILIAL AU CENTRE HOSPITALIER DE BIENNE

Les conseils sont gratuits, en toute confidentialité, également pour les mineurs sur rdv.

- grossesse désirée ou imprévue.
- contraception (remise de la "pilule du lendemain")

Tél. 032 324 24 15 Centre hospitalier de Bienne, 2501 Bienne. www.szb-chb.ch



Commune mixte de Plateau de Diesse

www.leplateaudediesse.ch

HORAIRES TÉLÉPHONE & GUICHET

La permanence téléphonique est assurée du :
LUNDI AU VENDREDI DE 8H00 À 11H30 ET DE 13H30 À 16H00

Le guichet de l'administration est ouvert selon l'horaire suivant :

Jours	Matin	Après-midi
Lundi	08h00 - 13h00	14h00 - 18h00
Mardi	10h00 - 11h30	14h00 - 16h00
Mercredi	10h00 - 11h30	14h00 - 16h00
Jeudi	08h00 - 11h30	14h00 - 16h00
Vendredi	10h00 - 11h30	14h00 - 16h00

Si vous ne pouvez pas passer aux heures d'ouverture vous pouvez fixer un rendez-vous

Les coordonnées de l'administration sont les suivantes :

Adresse postale : Commune mixte de Plateau de Diesse
La Chaîne 2 – 2515 Prêles

Adresse e-mail : info@leplateaudediesse.ch

Téléphone : 032 315 70 70

Fax : 032 315 27 69

Site internet : www.leplateaudediesse.ch

En 2015, l'administration sera fermée aux dates suivantes :

Jours	Du	Au	Raison
Me et Je	01.01.2015	02.01.2015	Nouvel-An
Ve et Lu	03.04.2015	06.04.2015	Pâques
Jeudi	14.05.2015	_____	Ascension
Lundi	25.05.2015	_____	Pentecôte
	20.07.2015	31.07.2015	Vacances estivales
	21.12.2015	01.01.2016	Vacances de Noël

HORAIRES DES DÉCHETTERIES DIESSÉ / PRÊLES

Lieu	Lundi	Mercredi	Samedi
Diesse	10h30 - 11h30	16h00 - 17h00	10h00 - 11h30
Prêles	10h30 - 11h30	16h00 - 17h00	10h00 - 11h00

Points de collecte des déchets verts Lamboing / Prêles

Les deux points de collectes sont à l'extérieur, donc accessibles en tout temps à l'exception du dimanche. Des contrôles de vignettes seront effectués.

Les déchetteries et les points de collecte des déchets verts sont destinés uniquement aux citoyens de la commune Plateau de Diesse.

Avis de construction

Requérants : Mme et M. Béatrix et Andreas Linder, Rue du Chasseral 8, Prêles

Auteur du projet : Schwab-System John Schwab SA, Gampelen

Propriétaire foncier : M. Andreas Linder, Prêles

Projet : Construction d'une maison familiale avec garage, parcelle no 2116, Rue du Chasseral 6, village de Prêles

Zone : H1

Dérogations : à l'art. 38 RCC

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement au bureau communal de la commune de Plateau de Diesse à Prêles jusqu'à l'expiration du délai d'opposition.

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la première publication dans la FOD, soit du 3 juillet au 2 août 2015. Les oppositions dûment motivées doivent être envoyées en double exemplaire à la commune de Plateau de Diesse, La Chaîne 2, 2515 Prêles.

Prêles, le 3 juillet 2015

Secrétariat communal

FERMETURE ESTIVALE DE L'ADMINISTRATION COMMUNALE ET DE LA HALLE POLYVALENTE DE PRÊLES

Pour cause de vacances estivales, nous informons la population que l'administration communale sera fermée

du lundi 20 juillet au dimanche 2 août 2015.

En cas d'urgence, veuillez appeler le répondeur de l'administration communale au 032 315 70 70 qui vous indiquera la procédure à suivre.

Concernant les inscriptions au chômage, nous rappelons aux personnes concernées qu'elles doivent s'annoncer directement à l'ORP de Bienne au numéro 031 635 35 00.

Pour ce qui est des pièces d'identité, nous vous rappelons que vous devez prendre rendez-vous au 031 635 40 00 ou sur www.passeportsuisse.ch. Vous devrez ensuite vous rendre dans un des centres de documents d'identité de Bienne ou de Courtelary.

Pour ce qui est de la halle polyvalente, elle sera fermée pour cause de nettoyage

du lundi 6 juillet au dimanche 16 août 2015.

Le Conseil communal et l'administration vous souhaitent à tous un bel été et d'agréables vacances.

L'administration communale

Avis de construction

Requérant : M. Pierre-André Lecomte, Le Pavé 3, 2517 Diesse

Auteur du projet : M. Maurizio Zivelonghi, Champs du Châtelet 65, 2504 Bienne

Propriétaire foncier : M. Pierre-André Lecomte, Diesse

Projet : Création d'un appartement dans la grange en intégrant 2 chambres et 1 salle de bain existantes, parcelle no 2324, Le Pavé 3, village de Diesse

Zone : Village ancien

Dérogations : aux art. 33 al. 5, 53 al. 1 et 2 RCC

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement au bureau communal de la commune de Plateau de Diesse à Prêles jusqu'à l'expiration du délai d'opposition.

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la première publication dans la FOD, soit du 3 juillet au 2 août 2015. Les oppositions dûment motivées doivent être envoyées en double exemplaire à la commune de Plateau de Diesse, La Chaîne 2, 2515 Prêles.

Prêles, le 3 juillet 2015

Secrétariat communal

PASSAGE DU BIBLIOBUS À DIESSÉ, LAMBOING ET PRÊLES EN 2015

Stationnements

Diesse : Devant le complexe communal « Le Battoir », entre 11h15 et 12h00

Prêles : A l'Est du bâtiment administratif, entre 13h15 et 14h15

Lamboing : Place de parc près du restaurant du Cheval-Blanc, entre 14h30 et 15h30

Samedi 22 août, 5 septembre, 19 septembre, 3 octobre, 17 octobre, 31 octobre, 14 novembre, 28 novembre, 12 décembre.

L'administration communale

Célébration en commun de la
FÊTE NATIONALE
Diesse, Lamboing et Prêles

**Samedi 1^{er} août 2015
au Battoir de Diesse**

Dès 18h00 Ouverture de la Fête
Apéritif offert par la commune

Dès 19h00 Repas

Dès 20h00 Partie officielle
• Message de Mme Monique Courbat, conseillère communale
• Allocution de M. Leonhard Codet, conseiller de ville à Bienne/recteur du gymnase Seeland
• Chant de l'hymne national

Dès 22h00 Feux d'artifice intercommunal
Animation musicale par Nicole Thomet

Avec la participation de :
GAD, SOEP, Centre sportif du Plateau

Avis de construction

Requérants : Mme et M. Nathalie et Denis Matthey, Chemin Neuf 1, Diesse

Auteur du projet : idem

Propriétaires fonciers : Mme et M. N. et D. Matthey, Diesse

Projet : Pose d'un poêle avec cheminée, modifications et rénovations intérieures, parcelle no 2729, Route de Diesse 9a, village de Prêles

Zone : Village ancien

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement au bureau communal de la commune de Plateau de Diesse à Prêles jusqu'à l'expiration du délai d'opposition.

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la première publication dans la FOD, soit du 3 juillet au 3 août 2015. Les oppositions dûment motivées doivent être envoyées en double exemplaire à la commune de Plateau de Diesse, La Chaîne 2, 2515 Prêles.

Prêles, le 3 juillet 2015

Secrétariat communal

Avis de construction

Requérant : M. Ruedi Zogg, Mont Sujet 15, Prêles

Auteur du projet : Schwab-System John Schwab SA, Gampelen

Propriétaire foncier : M. Ruedi Zogg, Prêles

Projet : Construction d'un garage, parcelle no 2672, Mont Sujet 15, village de Prêles

Zone : H1

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement au bureau communal de la commune de Plateau de Diesse à Prêles jusqu'à l'expiration du délai d'opposition.

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la première publication dans la FOD, soit du 10 juillet au 10 août 2015. Les oppositions dûment motivées doivent être envoyées en double exemplaire à la commune de Plateau de Diesse, La Chaîne 2, 2515 Prêles.

Prêles, le 10 juillet 2015

Secrétariat communal

**Commune mixte de Plateau de Diesse**

www.leplateaudediesse.ch

**PLACES LIBRES À LA CRÈCHE
POUR LA RENTRÉE
D'AÔÛT 2015**

La crèche La Luciole vous propose :

- L'accueil d'enfants dans une petite équipe composée de personnel qualifié garantissant ainsi un encadrement de qualité dans une ambiance chaleureuse.

- Un programme pédagogique comprenant de nombreuses activités créatrices.
- Des infrastructures modernes dans un cadre tranquille et verdoyant.

N'hésitez pas à contacter la responsable, Mme Thomet, au 032 315 18 00. Elle se fera un plaisir de répondre à toutes vos questions.

L'administration communale

**DÉPÔT PUBLIC DU PROCÈS-VERBAL
DE L'ASSEMBLÉE COMMUNALE
DU 18 JUIN 2015**

Le procès-verbal de la commune mixte de Plateau de Diesse est déposé publiquement à l'administration communale située à Prêles du 26 juin au 26 juillet 2015. Il peut être consulté pendant les heures d'ouverture, ainsi que sur le site internet : www.leplateaudediesse.ch.

L'administration communale

**GARDIENNAGE À LA NOIRE COMBE
(Bergerie du Haut)**

Pour le week-end des 11 et 12 juillet 2015, le gardiennage sera assuré par E. Racine.

Le Comité

**DÉPÔT PUBLIC SELON L'ARTICLE 60 LC
(PROCÉDURE ORDINAIRE)**

Modification du plan de zones no 5 et modification du règlement de construction art. 54, village de Prêles (zone Les Joncs)

Conformément à l'article 60 de la loi du 9 juin 1985 sur les constructions, le conseil communal de la commune mixte de Plateau de Diesse dépose publiquement le projet de révision de l'aménagement local susmentionné.

Les documents sont déposés au secrétariat communal pendant 30 jours, soit du 8 juillet au 8 août 2015.

Les oppositions ou les déclarations de réserve de droit, écrites et motivées, doivent être adressées au secrétariat communal pendant la durée du dépôt public.

Prêles, le 8 juillet 2015
Le Conseil communal

**COURSE ANNUELLE DES AÎNÉS
INFORMATION**

Nous vous remercions de bien vouloir réserver les dates ci-dessous pour la course annuelle qui aura lieu en septembre. Cette année, ce sera une visite du trésor de l'Abbaye de St-Maurice.

Chacun pourra s'inscrire à la date souhaitée, soit :

- le jeudi 10 septembre 2015, départ env. à 9h30 de Prêles ou
- le mercredi 16 septembre 2015, départ env. à 9h30 de Lamboing.

Le groupe d'animation vous souhaite d'ores et déjà à toutes et à tous de bonnes vacances.

**RECHERCHE DE MEMBRE
COMMISSION DES AÎNÉS**

Suite à une démission, nous sommes à la recherche d'une personne pour compléter notre effectif de la commission des aînés qui s'occupe de l'organisation des rencontres et sorties de nos aînés des trois villages. L'entrée en fonction est prévue le 01.01.2016.

Les personnes intéressées voudront bien s'annoncer par courriel à info@leplateaudediesse.ch ou par courrier à Administration communale, La Chaîne 2, 2515 Prêles.

Nous remercions d'avance vivement les personnes intéressées.

L'administration communale

**Commune de Nods**

Heures d'ouverture: lundi 16 h 00 - 18 h 00 - Me et Je 9 h 30 - 11 h 30

Adm. Communale - Place du Village 5 - 2518 Nods / commune@nods.ch - www.nods.ch**CONTROLES DU FEU BACTERIEN**

Entre la mi-juin et la mi-août, notre contrôleur du feu bactérien, Eric Darioly, sillonnera à nouveau la commune. Il contrôlera les jardins, les vergers à hautes tiges, les haies et les lisières du bois sur l'existence éventuelle d'une contamination au feu bactérien. Le feu bactérien est une maladie bactérienne très dangereuse des pommiers, poiriers et cognassiers. Une plante touchée peut mourir en l'espace de quelques semaines.

La contamination a lieu par le biais de l'exsudat bactérien qui est sécrété par les arbres malades. Les plantes hôtes du feu bactérien sont exclusivement les pépinières (pommiers, poires, cognassiers) et certaines plantes sauvages ou d'ornement; à savoir toutes les espèces de cotonéaster, buissons ardents, pommiers du japon (chaenomeles), amélanchiers, photinias (stranvaesia), aubépines, sorbiers et alisiers. La vente et la culture des plantes particulièrement menacées sont interdites dans toute la Suisse. Aucun moyen de lutte directe contre le feu bactérien n'est possible. L'utilisation d'antibiotique (streptomycine) nécessite une autorisation qui est cependant limitée aux plantations fruitières de basses tiges professionnelles.

La commune vous propose des informations supplémentaires concernant le feu bactérien, diffusés par l'Office fédéral de l'agriculture (OFAG) www.feubacterien.ch; sur celui du canton de Berne: www.be.ch/feu-bacterien ou sur celui du canton du Jura www.frij.ch (station phytosanitaire).

Que faire en cas de soupçon d'infection ?

- Les plantes suspectes ne **doivent pas être touchées** car vous risquez de contaminer une autre plante à la suite de ce simple contact.
- En cas de soupçon de feu bactérien, celui-ci doit être signalé. **Avertissez-en immédiatement la commune**; la personne chargée de traiter les cas de feu bactérien passera alors chez vous pour prendre les mesures nécessaires.

Administration communale

Appel d'urgence

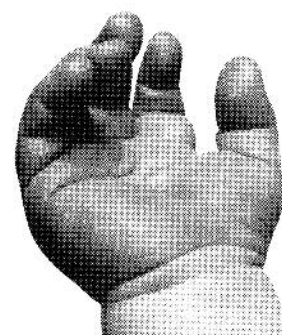
Tél. 117 Police, appel d'urgence

Tél. 118 Feu, appel d'urgence

Tél. 144 Ambulances, appel d'urgence

Tél. 145 Intoxications, appels d'urgence

Tél. 147 Aide téléphonique pour les enfants et les jeunes

**L'avenir
à pleines
mains****pro
jeunesse**

**Consultez gratuitement
Le Courrier & la FOD
www.imprimerieducourrier.ch**



Commune de Nods

Heures d'ouverture: lundi 16 h 00 - 18 h 00 - Me et Je 9 h 30 - 11 h 30

Adm. Communale - Place du Village 5 - 2518 Nods / commune@nods.ch - www.nods.ch

Horaire de la déchetterie

La déchetterie de Nods est ouverte tous les lundis et samedis des semaines paires, soit les jours mentionnés ci-après :

JUILLET
Samedi 11
Lundis 13, 20

de 9 h 30 à 11 h 30

Nous vous remercions de bien vouloir respecter cet horaire

ADMINISTRATION COMMUNALE

Avis de construction

Requérant : JD Botteron SA, Mécanique de précision, Route de Diesse 16, 2518 Nods

Auteur du projet : Kaiser & Wittwer SA, Architectes HES-SIA, Rue Charles Schäublin 3, 2735 Malleray

Projet : Remblais avec matériaux d'excavation sur RF 3281 du ban de Nods, Propriété de Madame Mirreille Sauser, Chemin de la Combe du Chêne, 2518 Nods

Zone : Agricole

Dérogation : Aucune

Dimensions : Suivant plans

Protection des eaux : A

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement à l'administration communale de Nods jusqu'à l'expiration du délai d'opposition.

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la date de la première publication. Les oppositions dûment motivées, les éventuelles réserves de droit et demandes de compensation des charges (art. 31 LC et 32 DPC) doivent être envoyées en deux exemplaires à l'Administration communale, 2518 Nods, au plus tard jusqu'au dernier jour de la mise à l'enquête publique. Le droit à la compensation des charges est périmé lorsqu'il n'a pas été annoncé dans le délai imparti (art. 31 al. 4 lit a LC).

Nods, le 10.07.15

Administration communale

Avis de construction

Requérante : JD Botteron SA Mécanique de précision, Rte de Diesse 16, 2518 Nods

Auteur du projet : Kaiser & Wittwer SA, architectes HES - SIA, rue Charles Schäublin 3, 2735 Malleray

Emplacement : Parcelles 3444 et 3445, au lieu-dit route de Lignières, commune de Nods.

Projet : Construction d'une nouvelle usine de mécanique de précision comprenant les locaux administratifs, ateliers et parking souterrain.

Dimensions : Selon plans déposés

Construction : Selon plans déposés

Zone : A

Dépôt de la demande, avec plans, jusqu'au 9 août 2015 inclusivement auprès de l'administration communale de Nods. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Courtelary, le 10 juillet 2015

Le préfet : J.-Ph. Marti

VACANCES DE L'ADMINISTRATION COMMUNALE

L'administration communale de Nods sera fermée cette année

du 20 au 24 juillet (fermeture totale)

du 10 au 12 août (fermeture guichet)

Nous vous rappelons que pour vos **pièces d'identité** vous devez désormais vous rendre auprès des centres régionaux de Bienne ou Courtelary. Ces centres reçoivent **uniquement sur rendez-vous** que vous pouvez prendre au N° de tél. 031 635 40 00 ou sous www.passeportsuisse.ch.

Les demandeurs d'emploi s'inscrivent désormais directement dans l'un des 14 offices régionaux de placement (ORP). Les demandeurs d'emploi doivent s'inscrire le plus rapidement possible après la résiliation de leur contrat se rendre personnellement à l'ORP. Les ORP sont ouverts au public du lundi au vendredi de 8 h 00 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 17 h

00 (le vendredi jusqu'à 16 h 30). Il n'est pas nécessaire de prendre rendez-vous.

En cas d'urgence et d'urgence seulement, vous pouvez appeler le N° 032 751 69 79.

Durant cette période, pour la consultation de permis de permis de construire, prière de prendre rendez-vous par courriel à l'adresse suivante : r.bart@nods.ch. Nous souhaitons à toutes et tous un bel été.

ADMINISTRATION COMMUNALE

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA DERNIERE ASSEMBLEE

Dans sa séance du 6 juillet 2015, le Conseil communal a accepté sans remarque le procès-verbal de l'assemblée communale du 9 juin 2015.

Cette approbation est rendue publique en vertu de l'art. 45 de l'ordonnance du 16.12.1998 sur les communes ; OCo.

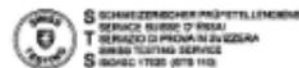
CONSEIL COMMUNAL

ANALYSE DE L'EAU POTABLE

Voici les résultats de l'analyse de l'eau potable effectuée le 10 juin 2015 par le laboratoire cantonal.

Feuille de résultats, annexe au rapport d'analyse

Contrôle H2596, Syndicat pour l'alimentation en eau du Plateau de Diesse (SED), 2520 La Neuveville



Description de l'échantillon

Numéro de l'échantillon	89742
Date de prélèvement	10.06.2015
Heure du prélèvement	06h20
Date d'arrivée	10.06.2015
Commune	Nods
Nom du réseau	S E D, puits du Marais
No du lieu de prélèvement	03202
Désignation	Station de pompage Marais, après UV
Traitement de l'eau	désinfectée
Utilisation	utilisée comme eau potable
Température de l'eau	11,5 °C

Résultats physiques et chimiques

Critères d'analyse	Résultat	Unité
Aspect	en règle	
Turbidité (90 degrés)	0,18	UT/F
Dureté totale	3,80	mmol/l
Degré de dureté	38,0	*f
Calcium	141,5	mg/l
Magnésium	6,7	mg/l
Sodium	2,3	mg/l
Potassium	0,9	mg/l
Chlorure	3	mg/l
Nitrate	29	mg/l
Sulfate	12	mg/l
Fluorure	0,04	mg/l
Nitrite	non décelable	mg/l
Ammonium	non décelable	mg/l

Exigence / valeur directrice
en règle
T: 1.0 D: 0.2 (après filtration)
D: 1 à 5
D: 10 à 50
D: jusqu'à 200
D: jusqu'à 50
D: jusqu'à 20
D: jusqu'à 5
D: jusqu'à 80
T: 40
D: jusqu'à 200
T: 1,50
T: 0.1 (LD: 0.02)
T: 0.1 (LD: 0.02)

Légende: T = Valeur de tolérance selon l'ordonnance sur les substances étrangères et les composants (OSEC)
G = Valeur limite OSEC
D = Valeur directrice du Manuel suisse des données alimentaires, LD = Limite de détection

Appréciation

Les résultats d'analyse répondent aux dispositions légales.

**Commune de Nods**

Heures d'ouverture: lundi 16 h 00 - 18 h 00 - Me et Je 9 h 30 - 11 h 30
Adm. Communale - Place du Village 5 - 2518 Nods / commune@nods.ch - www.nods.ch

Avis de construction

Requérant : Roland Gauchat, Ruelle des Pommiers 7, 2518 Nods

Auteur du projet : Roland Gauchat, Ruelle des Pommiers 7, 2518 Nods

Projet : Assainissement de la toiture. Couverture en tuiles type Pétrin, couleur rouge sur RF 143 du ban de Nods, Ruelle des Pommiers 7, 2518 Nods

Zone : Village ancien, Objet C, digne de conservation

Dérogation : Aucune

Dimensions : suivant plans

Protection des eaux : S 3

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement à l'administration communale de Nods jusqu'à l'expiration du délai d'opposition.

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la date de la première publication. Les oppositions dûment motivées, les éventuelles réserves de droit et demandes de compensation des charges (art. 31 LC et 32 DPC) doivent être envoyées en deux exemplaires à l'Administration communale, 2518 Nods, au plus tard jusqu'au dernier jour de la mise à l'enquête publique. Le droit à la compensation des charges est périmé lorsqu'il n'a pas été annoncé dans le délai imparti (art. 31 al. 4 lit a LC).

Nods, le 03.07.15

Administration communale

Avis de construction

Requérants : Commune mixte, Place du Village, 2518 Nods et M. Claude Botteron, ch. de l'Eglise 5, 2518 Nods

Auteur du projet : idem

Emplacement : Parcelles nos 3419 et 3013, au lieu-dit Chemin de la Vieille Maison, commune de Nods

Projet : Goudronnage partiel du chemin agricole sur une longueur de 90m et une largeur de 2.70/3.20m, et accès à la place du bâtiment n° 27 "Chemin de la vieille maison" d'une surface de 460m²

Dimensions : Selon plans déposés

Construction : Selon plans déposés

Zone : Agricole

Dérogation : 24 LAT

Dépôt de la demande, avec plans, jusqu'au 9 août 2015 inclusivement auprès de l'administration communale de Nods. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 10 juillet 2015

Le préfet : J.-Ph. Marti

RAMASSAGE DU PAPIER

Le prochain ramassage du papier pour la commune de Nods aura lieu les

21 et 22 août 2015

A cet effet, une benne sera déposée à la déchèterie dès 08.00 h.

Ce ramassage n'étant plus effectué par les élèves,

ANALYSE DE L'EAU POTABLE

Voici les résultats de l'analyse de l'eau potable effectuée le 10 juin 2015 par le laboratoire cantonal.

Description de l'échantillon

Numéro de l'échantillon	89741
Date de prélèvement	10.06.2015
Heure du prélèvement	06h00
Date d'arrivée	10.06.2015
Commune	Nods
Nom du réseau	S E D, réseau de distribution
No du lieu de prélèvement	02036
Désignation	Laiterie, local de fabrication
Traitement de l'eau	désinfectée
Utilisation	utilisée comme eau potable
Température de l'eau	15,8 °C

Résultats microbiologiques

Critères d'analyse	Résultat	Unité
Escherichia coli	non décelable	par 100 ml
Entérocoques	non décelable	par 100 ml
Germes aérobies, mésophiles	17	par ml

Valeur de tolérance selon l'ordonnance sur l'hygiène
non décelable
non décelable
300 (réseau), 100 (à la source)

Appréciation

Les résultats d'analyse répondent aux dispositions légales.

Description de l'échantillon

Numéro de l'échantillon	89740
Date de prélèvement	10.06.2015
Heure du prélèvement	05h40
Date d'arrivée	10.06.2015
Commune	Nods
Nom du réseau	S E D, réseau de distribution
No du lieu de prélèvement	02035
Désignation	Rue du Stand, maison famille, cuisine
Traitement de l'eau	désinfectée
Utilisation	utilisée comme eau potable
Température de l'eau	15,6 °C

Résultats microbiologiques

Critères d'analyse	Résultat	Unité
Escherichia coli	non décelable	par 100 ml
Entérocoques	non décelable	par 100 ml
Germes aérobies, mésophiles	1	par ml

Valeur de tolérance selon l'ordonnance sur l'hygiène
non décelable
non décelable
300 (réseau), 100 (à la source)

Appréciation

Les résultats d'analyse répondent aux dispositions légales.

nous prions chacun de bien vouloir apporter lui-même son papier jusqu'à la benne.

RAPPEL IMPORTANT : le papier doit être ficelé par paquets ou éventuellement mis dans des sacs papier dont les anses auront été préalablement retirées. Par sacs en papiers, il faut entendre les cabas en papier, mais pas les sacs pour les aliments des animaux qui sont totalement interdits. De plus en aucun cas il ne doit être emballé dans des sacs en plastique ou poubelles.

Nous vous remercions par avance de tenir compte de ce qui précède et restons volontiers à votre disposition pour tout renseignement.

ADMINISTRATION COMMUNALE

ORDONNANCE SUR LES TARIFS ÉLECTRIQUES

Publication selon l'article 45 de l'ordonnance sur les communes du 16.12.1998

Lors de sa séance 30 juin 2015, le Conseil communal de Nods a adopté l'ordonnance fixant les tarifs électriques pour 2016. Cette ordonnance entrera en vigueur 01.01.2016, sous réserve d'un éventuel recours formé à son encontre.

L'ordonnance est consultable auprès de l'administration ou sur le site internet www.nods.ch.

Voies de recours

Un recours peut être formé contre l'ordonnance du Conseil communal dans les 30 jours à compter de la présente publication auprès de la Préfecture du Jura bernois, 2608 Courtelary.

Administration communale

Dans nos paroisses

Paroisse réformée de La Neuveville

Dimanche 12 juillet

10h30 Culte avec St. Cène et avec baptême de Eneo Honberger. Marie-Laure Krafft Golay, pasteure
Textes : Colossiens 1 ; 3-14/ Marc 4 ; 26-29
Chants : 21-08 ; 8 ; 23-10 ; 47-10 ; 62-43, 62-73

Judi

14h à 17h, mini bazar avec coin café, spécial « Pâtisseries maison ». Grand-Rue 13, 1^{er} étage, salle Schwander

Dimanche 19 juillet

10h Culte régional à Nods, Bus « Margrit » départ 9h30

Dimanche 26 juillet

10h Culte avec St. Cène, pasteur Philippe Maire,
Texte : Jean 6 ; 1-16

Chants : 64-25 ; 81 ; 24-07; 24-09 ; 42-61 ; 46-01

Apéritif offert

Dimanche 2 août

10h30 Culte. Marie Laure Krafft Golay, pasteure

Dimanche 9 août

10h Culte avec St. Cène, John Ebbutt, pasteur
1^{ère} prédication sur les "je suis" : "je suis le pain de vie".

Régulièrement toutes les semaines

Le mercredi

10h Recueillement, Blanche Eglise

Le vendredi

Cultes dans les homes : 10h Mon Repos et 10h45 Montagu

Recueils Ec-aout : durant les jeudis du mois d'aout, à 20h à la Blanche-Eglise, un temps pour se ressourcer en toute simplicité. Bienvenue les 6 août et 13 août pour un espace bienfaisant.

Nous vous souhaitons un bel été pour prendre le temps de vivre au rythme de l'été qui invite à admirer, découvrir, savourer... "C'est à l'endroit où l'eau est profonde qu'elle est le plus calme ..." Shakespeare.

Les pasteurs de la Neuveville, à votre disposition et à votre écoute.

La Blanche-Eglise est ouverte tous les jours

A votre service, pasteurs John Ebbutt - 032 751 28 57

Marie-Laure Krafft Golay : 032 751 70 82

Tél. n° d'urgence : 0848 20 25 20

www.paref2520.ch - info@paref2520.ch

et www.lac-en-ciel.ch

Kirchgemeinde Pilgerweg Bielensee

Sonntag 12. Juli

10.15 Uhr, Kirche Twann: Gottesdienst mit Taufe.

Amtswochen

4. bis 22. Juli: Pfrin. Brigitte Affolter (079 439 50 98).

Sonntag 19. Juli

10.15 Uhr, Kirche Ligerz: Gottesdienst am 7. Sonntag nach Trinitatis. Mit Miriam Vaucher (Orgel), Pfr. Eric Geiser.

Amtswochen

4. bis 22. Juli: Pfrin. Brigitte Affolter (079 439 50 98).

Sonntag 26. Juli

10.15 Uhr, Kirche Twann: Gottesdienst am 8. Sonntag nach Trinitatis. Text: Eph 5,8-14.

Amtswochen

23. Juli bis 30. August: Pfr. Marc van Wijnkoop Lüthi (079 439 50 99).

Sonntag 2. August

Kirche Ligerz: Abendmahlsgottesdienst mit Taufen.

Amtswochen

23. Juli bis 30. August: Pfr. Marc van Wijnkoop Lüthi (079 439 50 99).

Sonntag 2. August

Kirche Ligerz: Abendmahlsgottesdienst mit Taufen.

Amtswochen

23. Juli bis 30. August: Pfr. Marc van Wijnkoop Lüthi (079 439 50 99).

Paroisse catholique de La Neuveville

Dimanche 12 juillet

10h Messe à l'église paroissiale

Mardi 14, 21 juillet, 4 août & 11 août

10h30 Messe à Mon Repos

Dimanche 19 juillet

10h Messe à l'église paroissiale

Judi 23 juillet

8h30 Messe à l'église paroissiale

Dimanche 26 juillet

10h Messe à l'église paroissiale

Judi 16 juillet - Mardi 28 juillet - Judi 30 juillet

Vendredi 7 août - Judi 13 août

Pas de messe

Samedi 1er août

Pas de messe à Diesse

Dimanche 2 août

10h Messe à l'église paroissiale

Dimanche 9 août

10h Messe à l'église paroissiale

Dimanche 16 août

10h Messe à l'église paroissiale

Assomption de la Vierge Marie / Fête patronale

Pour tout renseignement : 032 751 28 38 le mercredi

de 9h à 11h et jeudi de 15h à 17h/ ou par mail :

laneuveville@cathberne.ch / Site Internet :

www.cathberne.ch/laneuveville

Paroisse réformée Diesse, Lamboing, Prêles

Dimanche 12 juillet

Culte à 10h00 à La Neuveville (10h00 et non pas

10h30 comme indiqué sur le journal paroissial Passe

Partout)

Dimanche 19 juillet

Culte à 10h00 à Nods

Dimanche 26 juillet

Culte à 10h00 à Diesse

Dimanche 2 août

Culte à 10h00 à Diesse

Dimanche 9 août

Culte à 10h00 à La Neuveville

Course de la Solidarité

Vendredi 14 août dès 17h30 à la Halle polyvalente de

Prêles, venez marcher, courir et vous restaurez! Ainsi

vous soutiendrez un beau projet d'entraide à des agri-

culteurs touchés par les inondations et tempêtes tropi-

cales au Bangladesh

Service de voiture

Pour vous rendre au culte à Diesse: passage à 9h35

Funi Prêles; 9h40 école Prêles; 9h45 Poste Lamboing;

Si le culte a lieu à Nods ou La Neuveville, passage éga-

lement à 9h50 centre du village de Diesse.

Contacts

Pasteur: Stéphane Rouèche, 032 15 27 37

& 079 429 02 80 - stroueche@gmail.com

Paroisse de Nods

Dimanche 12 juillet

La Neuveville, 10h. Culte régional d'été

Transport à 9h30 vers l'église

Dimanche 19 juillet

Nods, 10h. Culte régional d'été

Contacts

Pasteure : Mme Marie-Laure Krafft Golay

Paroisse : 032 751 70 82 - mlkrafft@bluewin.ch

Présidente de paroisse : Mme Mireille Sausser

Téléphone. 032 751 40 83 - sausser.mireille@bluewin.ch

Eglise Evangélique de l'Abri, La Neuveville

Dimanche 12 juillet

10h00 Culte avec Madame et Monsieur Welson de Dubai

Culte de l'enfance: 5ème à 8ème Harmos

Dimanche 19 juillet

10h00 Culte avec Marc Früh

Dimanche 26 juillet

Pas de culte

Dimanche 2 août

10h00 Culte avec le pasteur Didier Suter, St-Cène

Dimanche 9 août

10h00 Culte de partages et témoignages

www.labri.ch - tél : 032 751 36 65

Eglise Adventiste - Services religieux

Tous les Services à Bienne - 9h30 l'Eglise à l'étude

Samedi 11 Juillet

10h30 : Culte : pasteur J-P. Réchal

Samedi 18 Juillet

10h30 : Culte : pasteur A. Cavin

Samedi 25 Juillet

10h30 : Culte : past. Viv. Haenni

Agenda

SERVICE SOCIAL POUR MALADIES RESPIRATOIRES ET DE

LONGUE DUREE DU DISTRICT DE LA NEUVEVILLE

Rue Rechberger 5, tél. 032 322 24 29, 2502 Bienne.

Du lundi au vendredi de 8 à 16 heures

SERVICE DE MAINTIEN A DOMICILE (SMAD)

DISTRICT DE LA NEUVEVILLE

Soins infirmiers, aide familiale et ménagère. Rte de Neuchâtel 19

Tél. 032 751 40 61 Fax 032 751 40 62

ASSOCIATION DU SERVICE BÉNÉVOLE 7 SUR 7

District de La Neuveville, avez-vous besoin d'aide?

Transports de personnes (médecin, coiffeur, etc.)

Visites. Renseignements: **lundi- vendredi de 9h à 10h30.**

Tél. 032 752 10 77

BUREAU D'INFORMATION SOCIALE (BIS)

Tél. 032 945 17 17. Renseignements, informations, rédaction

de lettres et demandes diverses.

SECRETARIAT DE LA PAROISSE REFORMEE

Nouveaux horaires : le secrétariat, Grand Rue 13, est ouvert

le mercredi matin de 8h30 à 11h30. Les lundis, mardis, mer-

credis et vendredis après-midi de 14h à 17h. Le jeudi est

fermé toute la journée. Tél. 032 751 10 35, Courriel :

info@paref2520.ch N° d'urgence : 0848 20 25 20

SECRETARIAT DE LA PAROISSE CATHOLIQUE

Le secrétariat, rue des Mornets 19 dans l'annexe côté place

de parc, est ouvert mercredi matin de 9h à 11h et jeudi après-

midi de 15h à 17h. Adresse postale : case postale 213, 2520

La Neuveville. Tél. 032 751 28 38 (répondeur)

Adresse e-mail: laneuveville@cathberne.ch

Site internet: www.cathberne.ch/laneuveville

SERVICES INDUSTRIELS DE LA NEUVEVILLE

Service de piquet, no tél. 032 752 10 99. Uniquement pour

les urgences hors des heures d'ouverture de l'administration.

ADMINISTRATION DU CIMETIERE DE LA NEUVEVILLE

Pour tous renseignements: Tél. 079 248 26 26 - Fax 032 751 60 48

SERVICE PAYANT DE BUS DURANT LE WEEK-END

Noctanbus: départ de la Place Pury (Neuchâtel) à 2h15 & 4h00

Moonliner: départ de la Gare (Bienne) à 2h15

COURS DE SAUVETEURS (permis de conduire)

Inscriptions: tél 032 751 16 34. Madeleine Landry

BOULANGERIE DE SERVICE : Agazzi - La Neuveville

JURA BERNOIS TOURISME

Rue du Marché 4, 2520 La Neuveville. Infos et manifestations sous

www.jurabernois.ch. Courriel : laneuveville@jurabernois.ch

Tél. 032 751 49 49

FONDATION DE L'HÔTEL DE VILLE. MUSÉE, LE LANDERON

Le Musée est ouvert tous les samedis et dimanche de 14h30

à 17h30. Exposition permanente, vigne et culture, autrefois

au Landeron.

MUSEE D'ART & D'HISTOIRE DE LA NEUVEVILLE

Ouverture d'avril à octobre, le dimanche de 14h30-17h30.

Visites guidées sur demande. Renseignements :

www.museelaneuveville.ch - musee.laneuveville@bluewin.ch

ou Jura bernois tourisme, tél : 032 751 49 49

Dès le 19 avril 2015, date d'ouverture du Musée, les objets des

dépôts sont à nouveau en vadrouille et investissent la Tour !

Découvrez-les sans plus attendre !

Pharmacie

0842 24 24 24 (gratuit)

Médecin

Numéro d'urgence si votre médecin traitant n'est pas at-

teignable : 0900 144 111 (1.50 mn Fr. à partir du réseau fixe).

Dentiste

0900 90 39 03 (1.95mn Fr. à partir du réseau fixe)

La Neuveville, Cerlier, Anet, Täuffelen, Perles Lon-

geau, Brügg, Nidau, Bienne. Les soins du service den-

taire d'urgence sont payables au comptant.